Image not found or type unknown

Heures supplémentaires en mairie

Par **DOM37000**, le **27/03/2010** à **10:33**

Bonjour,
Je suis actuellement agent d'entretien dans une Mairie en Indre-et-loire.
Mon contrat est en C.D.I à 35h/semaine.
Je travail de 6h à 13h du lundi au vendredi.
Durant les vacances scolaires les heures de travail sont modifié.
Mon chef m'impose de travailler de 6h à 13h est de 18h à 20h.
Ce rythme pour moi est assez difficile à tenir du fait de mon âge (58 ans) ces horaires commence à me peser.
A t-il le droit de m'obliger à travailler du matin et du soir?
Puis-je refuser d'effectuer des heures supplémentaires?Sachant que celle-ci ne me seront pas payer.
Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés